

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Dix, le Jeudi 29 Avril à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 Avril, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. VITALI, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme POLI, M.M AMIDEI, BERNARDI, COMBARET, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, M.M D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. PIERI	à	M. CASASOPRANA
M. MARY	à	M. CERVETTI
Mme SUSINI Claire	à	M. VITALI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	M. GABRIELLI
M. TOMI	à	Mme SUSINI-BIAGGI
Mme TOMI	à	M. COMBARET

Etaient absents :

M. PANTALONI, Mme RISTERUCCI, Adjoints au Maire, Mme PERES, Mme JOLY, Mme CURCIO, M. ZUCCARELLI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, Mme FENOCCHI, M.M MARCANGELI, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	24
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 29 Avril 2010

Délibération N° 2010 / 99

Organisation d'une manifestation « RAID URBAIN SANTÉ » samedi 12 juin 2010.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La Ville d'Ajaccio et l'Etat, dans le cadre du développement de la Politique de la Ville et de la Politique de Santé Publique contractualisées dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), poursuivent comme ambition de soutenir la participation des habitants en encourageant toutes les formes de solidarité, vecteur de lien social dans les quartiers.

Aussi, dans le cadre de la démarche de santé publique initiée par l'Atelier Santé Ville, volet santé du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la ville d'Ajaccio organise un parcours sur le thème de la santé en lien avec l'exercice d'activités sportives.

Si la première année, cette manifestation collective de promotion de la santé a notamment permis de renforcer les partenariats autour d'un projet commun dans le cadre de la mise en place de l'atelier santé ville, il paraît important, pour cette nouvelle édition 2010, de mettre l'accent sur le **rayonnement des actions de santé menées par la Ville pour développer sa politique locale de santé publique.**

Aussi, indépendamment des objectifs généraux poursuivis lors de cette journée, (**sensibiliser la population à l'importance de la prévention santé, valoriser et promouvoir le quartier des Cannes et, plus généralement, « prendre soin de soi »**), cette manifestation s'inscrira dans une réflexion stratégique plus globale et transversale dans la continuité de celle menée par la Ville auprès du réseau français des villes Santé de l'OMS.

Pour cette deuxième édition, le **raid urbain santé** se déroulera dans le quartier des Cannes le **samedi 12 juin 2010 à partir de 9h.**

La définition de la Santé au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé « la santé c'est non seulement l'absence de maladie ou d'infirmité mais un état complet de bien-être physique, mental et social... » sera le fil conducteur de cette journée dédiée aux ajacciens de 8 à 88 ans.

Chaque équipe de 4 ou 5 participants se verra proposer une vingtaine d'ateliers relatifs aux thématiques de la santé au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Ces ateliers animés par les différents acteurs adhérents au projet seront l'occasion de recevoir une information santé et de pratiquer différentes activités sportives afin de récolter le maximum de points pour faire partie des 3 équipes gagnantes : 1 équipe enfants-adultes ; 1 équipe adolescents-adultes ; 1 équipe seniors ; des lots particuliers seront attribués aux enfants et adultes relevant du Groupement A stella. (CF règlement pour les conditions d'attribution des lots gagnants).

La Ville d'Ajaccio tient, enfin, à souligner que la reconduction de cette manifestation a été rendue possible grâce à l'implication et à la motivation de l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs et autres acteurs sanitaires et sociaux, dans la concrétisation de ce projet.

Les crédits nécessaires à l'organisation de cette manifestation sont inscrits dans les documents budgétaires de la Ville exercice 2010, Fonction 524, Chapitre 011, Article 611 (Crédits CUCS).

CONSIDERANT :

La volonté de la Ville d'Ajaccio de poursuivre le développement et la coordination de sa politique de Santé Publique,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver l'organisation du raid urbain santé, le 12 juin prochain, quartier des cannes, d'une manifestation répondant à la définition de la santé au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé ;

D'autoriser le Maire à lancer toutes procédures et à signer tous documents (convention, bons de commande...) relatifs à cette opération ;

D'adopter le règlement de cette manifestation fixant notamment les conditions d'attribution des lots gagnants et annexé à la présente délibération

De confirmer que les crédits correspondants à cette action sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, Exercice 2010, Fonction 524, Chapitre 011, article 611.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DÉLIBÉRER

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Madame Thérèse Pasqualaggi, adjointe déléguée,
Et après en avoir délibéré,**

VU, la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune
VU, la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.
VU, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT :

La volonté de la Ville d'Ajaccio de poursuivre et de renforcer la coordination de sa politique de Santé Publique

L'avis favorable de la Commission Municipale compétente du 27 avril 2010,

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

l'organisation du raid urbain santé, le 12 juin prochain, quartier des cannes, manifestation répondant à la définition de la santé au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé ;

AUTORISE LE MAIRE

à lancer toutes procédures et à signer tous documents (convention, bons de commande...) relatifs à cette opération.

ADOPTE

le règlement intérieur de cette manifestation notamment en ce qui concerne les conditions d'attribution des lots gagnants

CONFIRME

que les crédits correspondants à cette action sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, Exercice 2010, Fonction 524, Chapitre 011, article 611.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie

.....
Fait à AJACCIO le jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE MAIRE,

Simon RENUCCI